

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 17 janvier 2017 à compter de 19h00 à laquelle étaient présents, outre monsieur le Maire Stephan Lavoie, madame la conseillère et messieurs les conseillers suivants : Nicole Poulin, Maxime Tancrede, Daniel Dubuc, Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Conseiller absent : monsieur Jean-Jacques Dupuis

Était également présent à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 13 décembre 2016
5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 20 décembre 2016
6. Approbation des comptes à payer du mois, le total est de 154 412.59\$
7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
9. Confection de dépliants explicatifs du compostage
10. Achat de tapis pour les chambres de joueurs du complexe récréatif Jacques Massé
11. Approbation des montants pour les organismes de la Municipalité de Preissac
12. Travaux à prévoir pour un espace d'entrepôt
13. Déclarations d'intérêt pécuniaires
14. Reddition pour le PARRM
15. Fin de la période de probation de monsieur Didier Mauen (17 janvier 2017)
16. Varia
17. Période de questions réservées à l'assistance
18. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (4).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, Stephan Lavoie ouvre la réunion. Elle débute à 19h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

01-01-2017

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Maxime Tancrede, et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé en ajoutant au varia : Publicité municipale.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 13 DÉCEMBRE 2016;

02-01-2017

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 13 décembre 2016.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Aldée Langlois, et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 13 décembre 2016 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 20 DÉCEMBRE 2016;

03-01-2017

5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 20 décembre 2016.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier, et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session spéciale du 20 décembre 2016 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

6. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

04-01-2017

6. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par les conseillers présents.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nicole Poulin et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C1600891 à C1600897 et la séquence C1700001 à C1700058. La séquence des chèques en ligne L1600056 à L1600058 et L1700001 à L1700002.

| | |
|---|----------------------------|
| Total des factures de décembre 2016 | 53 757.30\$ |
| Total des factures de 2017 | 13 346.19\$ |
| | |
| Total paiement direct mensuel 2016 | 3 840.06\$ |
| Total paiement direct mensuel 2017 | 27 019.76\$ |
| | |
| Total des salaires | 56 449.28\$ |
| | |
| <u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u> | <u>154 412.59\$</u> |

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 17 janvier 2017.

Gérard Pétrin, directeur général
Secrétaire-trésorier

7. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

Le Maire fait un résumé des dossiers qui sont discutés à la MRC d'Abitibi.

8. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Maire dresse un résumé des rencontres auxquelles il a participé avec le Directeur général.

9. CONFECTION DE DÉPLIANTS EXPLICATIFS DU COMPOSTAGE;

05-01-2017

9. Confection de dépliants explicatifs du compostage.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Maxime Tancrede, et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de 600 dépliants d'information au montant de 343.00 \$ plus les taxes applicables

10. ACHAT DE TAPIS POUR LES CHAMBRES DE JOUEURS DU COMPLEXE RÉCRÉATIF JACQUES MASSÉ;

06-01-2017

10. Achat de tapis pour les chambres de joueurs du complexe récréatif Jacques Massé.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Daniel Dubuc, et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de tapis Dura-Shock pour le CRJM pour un montant de 2,840.00 \$ plus les taxes applicables.

11. APPROBATION DES MONTANTS ALLOUÉE POUR LES ORGANISMES DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC;

07-01-2017

11. Approbation des montants alloués pour les organismes de la Municipalité de Preissac.

ATTENDU QUE les organismes ont fait des demandes d'aides financières avant la préparation du budget municipal 2017;

ATTENDU QUE le conseil a étudié les différentes demandes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, monsieur Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER les demandes des organismes suivants :

- Club d'art en or : 1,700.00 \$
- Club de l'Âge d'or : 1,500.00 \$
- Corporation des loisirs : 1,500.00 \$
- Le cercle des Fermières : 1,000.00 \$
- Défi Contre-courant : commandite au dos des chandails (4,500.00 \$)
- Journal l'alliance : 13,500.00 \$ et 500.00 \$/parution/10
- Biblio Sud, secteur Tancrede : 2,500.00 \$

12. TRAVAUX À PRÉVOIR POUR UN ESPACE D'ENTREPÔT;

08-01-2017

12. Travaux à prévoir pour un espace d'entrepôt.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère, madame Nicole Poulin, et résolu unanimement :

D'AUTORISER un budget de 1,000.00 \$ pour la fabrication de barrière pour limiter l'accès à une partie du tour extérieur de la patinoire pour en faire un lieu d'entreposage.

13. DÉCLARATION D'INTÉRÊT PÉCUNIAIRE DES ÉLUS;

13. Déclaration d'intérêt pécuniaire des Élus.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin informe le conseil que tous les Élus ont déposé leur déclaration d'intérêts pécuniaires et que ce dernier transmettra une lettre au MAMOT tel que prescrit par LERM.

14. DEMANDE DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL;

09-01-2017

14. Demande de versement de la subvention d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

ATTENDU QUE Monsieur Jacques Daoust, ministre des Transports, nous annonçait le 10 août 2016, qu'il accordait à notre municipalité une contribution financière maximale de 10 000 \$ échelonnée sur 3 années budgétaires destinée à l'amélioration de notre réseau routier;

ATTENDU QU'une seconde lettre, datée du 7 septembre 2016 et signée par Monsieur Laurent Lessard, ministre des Transports, nous annonçait qu'il accordait à notre municipalité une contribution financière maximale de 15 000 \$ destinée à l'amélioration de notre réseau routier pour l'exercice financier 2016-2017;

ATTENDU QUE les travaux sont exécutés et se décrivent comme suit :

| Nom du chemin | Nombre de ponceaux | Mètres linéaires de fossé | Coût travaux prévus | Coût travaux réalisés 2016 |
|----------------------------|--------------------------------------|------------------------------------|---------------------|----------------------------|
| Cèdres | 1 ponceau | 200 mètres | 3 200 \$ | 5 156 \$ |
| de la Baie | 1 ponceau | 100 mètres | 2 600 \$ | 4 200 \$ |
| Villageois | 1 ponceau | | 2 000 \$ | 5 938 \$ |
| Coteaux | 2 ponceaux | 100 mètres | 4 600 \$ | 8 331 \$ |
| Principale | | 100 mètres | 2 600 \$ | 2 887 \$ |
| Vautrin | 1 ponceau | | 0 \$ | 5 046 \$ |
| Peupliers | Rechargement, épandage et compaction | 3 200 mètres / 8000 tonnes de MG20 | 40 000 \$ | 16 204 \$ |
| Total | | | 55 000 \$ | 47 762 \$ |
| Subvention accordée | | | | 25 000 \$ |
| Solde | | | | 22 762 \$ |

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Daniel Dubuc, et résolu unanimement:

QUE le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 25 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

15. FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION DE MONSIEUR DIDIER MAUEN (17 JANVIER 2017)

10-01-2017

15. Fin de la période de probation de monsieur Didier Mauen (17 janvier 2017)

ATTENDU QUE la période de probation du journalier « opérateur-chauffeur », monsieur Didier Mauen est terminée et que le conseil et le directeur général sont très satisfaits de son travail;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Aldée Langlois, et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la fin de la période de probation de monsieur Didier Mauen tel que prévu dans ses conditions d'embauche par la résolution # 173-09-2016.

16. VARIA;

16. Varia.

11-01-2017

16.1 Publicité municipale.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Daniel Dubuc, et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la demande de commandite de la fabrique de ST-Raphael pour un de 613.00 \$ pour une visibilité dans leur bulletin paroissial.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;

17. Période de questions réservée à l'assistance.

Les sujets suivants sont discutés :

- Fosse septique
- Comptes à payer
- Entretien de l'église
- Afficheur de vitesse
- Soirée d'info sur l'église

Le maire, monsieur Stephen Lavoie a répondu aux questions des citoyens.

18. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

12-01-2017

18. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Daniel Dubuc et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 19 h 31.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. je, Stephan Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

STEPHAN LAVOIE
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL,
SECÉTAIRE-TRÉSORIER

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 14 février 2017 à compter de 19h00 à laquelle étaient présents, outre monsieur le Maire Stephan Lavoie, madame la conseillère et messieurs les conseillers suivants : Nicole Poulin, Jean-Jacques Dupuis, Maxime Tancrede, Daniel Dubuc, Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Était également présent à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 17 janvier 2017
5. Approbation des comptes à payer du mois, le total est de 131 624.13\$
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Résolution pour la plateforme de compostage
9. Inscription au congrès ADMQ (du 14 au 16 juin 2017)
10. Inscription au congrès des chefs pompiers (21 et 22 mai 2017)
11. Inscription au congrès des Maires (du 28 au 30 septembre 2017)
12. Adoption du programme de prévention
13. Achat d'un ordinateur pour la réception (2,555.86 \$)
14. Achat de deux pancartes des fleurons (340.00\$/chaque)
15. Résolution pour égalité et équité « homme-femme »
16. Achat d'élingue (503.54\$)
17. Autorisation de formations pour élus et employés
18. Avis de motion pour le règlement avec norme de construction de chemins pour verbalisation (261-2017) avec dispense de lecture
19. Adoption du projet de règlement (261-2017)
20. Achat de six conteneurs (11,920.93 \$)
21. Achat de manteaux et vestes pour le service incendie (3,396.36 \$)
22. Achat de toiles pour la Biblio secteur Tancrede (768.71 \$)
23. Engagement de monsieur Marco Lachance comme employé permanent
24. Baux (3) sur gravières (856.80 \$)
25. Achat d'un photocopieur (9,755.00 \$ + taxes)
26. Résolution pour la Coopérative informatique municipale (CIM)
27. Achat de deux tables à langer pour le complexe récréatif Jacques Massé (720.00 \$ plus taxes /chaque)
28. Appui financier pour l'Accueil d'Amos (500.00 \$)
29. Achat de balançoires (1 000.00 \$/chaque)
30. Varia
 - a) _____
 - b) _____
 - c) _____
31. Période de questions réservées à l'assistance
32. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (6).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, Stephan Lavoie ouvre la réunion. Elle débute à 19h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

13-02-2017

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis, et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 17 JANVIER 2017;

14-02-2017

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 17 janvier 2017.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Aldée Langlois, et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 17 janvier 2017 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

15-02-2016

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par tous les conseillers présents.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Nicole Poulin et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C1700059 à C1700130. La séquence des chèques en ligne L1700003 à L1700007.

| | |
|---|----------------------------|
| Total des factures de janvier 2017 | 86 259.01\$ |
| Total paiement direct mensuel | 17 441.42\$ |
| Total des salaires | 27 923.70\$ |
| <u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u> | <u>131 624.13\$</u> |

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 14 février 2017.

Gérard Pétrin, directeur général
Secrétaire-trésorier

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

Le Maire fait un résumé des dossiers qui sont discutés à la MRC d'Abitibi.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Maire dresse un résumé des rencontres auxquelles il a participé avec le Directeur général.

8. RÉSOLUTION POUR LA PLATE-FORME DE COMPOSTAGE;

16-02-2017

8. Résolution pour la plate-forme de compostage.

ATTENDU QUE la politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR) prévoit le bannissement par règlement de l'enfouissement des matières organiques d'ici 2020;

ATTENDU QUE la MRC a entrepris des démarches d'élaboration d'un projet de plateforme de compostage territorial dès 2006;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi s'est conformée aux exigences de la PQGMR en adoptant le règlement no 153 édictant le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC d'Abitibi, lequel prévoit « la mise en place des infrastructures nécessaires au compostage des matières organiques »;

ATTENDU QUE le règlement no 153 est entré en vigueur le 28 octobre 2016;

ATTENDU QUE deux programmes de subvention pour la mise en place d'infrastructure de compostage sont disponibles pour les municipalités jusqu'en décembre 2017;

ATTENDU QU'EN 2013, une seule municipalité a confirmé par résolution son intention de ne pas adhérer au projet territorial de plateforme de compostage proposé par la MRC;

ATTENDU QUE 15 municipalités rurales et les deux TNO font partie prenante du projet de plateforme de compostage déposé au programme de traitement des matières organiques par bio méthanisation ou compostage (PTMOBC) du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour lesquels la MRC a obtenu le 15 mars 2015 une subvention de 705 244 \$;

ATTENDU QUE, pour avoir droit à la totalité de la subvention de 705 244 \$, le projet doit :

- Être implanté avant le 30 septembre 2019;
- Desservir plus de 70 % des portes du territoire couvert par la demande;
- Traiter plus de 85 % de la quantité totale de matières organiques estimée pour le territoire de la demande avant la fin de la 5e année d'opération;

ATTENDU QUE, pour se prévaloir d'un autre programme de subvention pour l'implantation d'infrastructures locales de compostage, les municipalités doivent se retirer par résolution de la demande déposée au PTMOBC;

ATTENDU QUE l'estimation à jour des coûts a été présentée lors de la Table des conseillers de comté du 14 décembre 2016;

ATTENDU QUE le retrait d'une ou plusieurs municipalités aura un impact sur les coûts à la porte présentés ainsi que sur le montant de la subvention PTMOBC;

ATTENDU QUE nonobstant le projet de plateforme territoriale, les municipalités doivent prendre les moyens nécessaires pour assurer le détournement des matières organiques de l'enfouissement;

ATTENDU QU'il y a lieu de prendre une décision sur le projet territorial de plateforme de compostage proposé par la MRC;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et unanimement résolu de maintenir notre adhésion.

ATTENDU QUE la politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR) prévoit le bannissement par règlement de l'enfouissement des matières organiques d'ici 2020;

9. INSCRIPTION AU CONGRÈS ADMQ (DU 14 AU 16 JUIN 2017);

17-02-2017

9. Inscription au congrès ADMQ (du 14 au 16 juin 2017).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier, et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à participer au congrès des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui se tiendra du 14 au 16 juin 2017 à Québec. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. Les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l'employé.

10. INSCRIPTION AU CONGRÈS DES CHEFS POMPIERS (21 ET 22 MAI 2017);

18-02-2017

10. Inscription au congrès des chefs pompiers (21 et 22 mai 2017).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur incendie, monsieur Gilles Prévost à participer au congrès des chefs pompiers qui se tiendra du 21 au 22 mai 2017 à Québec. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. Les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l'employé.

11. INSCRIPTION AU CONGRÈS DES MAIRES (DU 28 AU 30 SEPTEMBRE 2017);

19-02-2017

11. Inscription au congrès des Maires (du 28 au 30 septembre 2017).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis, et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, monsieur Stephan Lavoie à participer au congrès des maires qui se tiendra du 28 septembre au 30 septembre 2017. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon le règlement en vigueur.

N.B. Les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l' élu.

12. ADOPTION DU PROGRAMME DE PRÉVENTION;

20-02-2017

12. Adoption du programme de prévention.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac s'est engagée à élaborer un programme de prévention dans le but de protéger ses employés, ses installations et le public des accidents;

ATTENDU QUE les entreprises qui ont des employés couverts par la CSSNT doivent avoir un « programme de prévention » et que celui-ci doit être accepté par l'organisation;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Aldée Langlois, et résolu unanimement :

D'ADOPTER le « Programme de prévention » de la municipalité de Preissac tel que préparé par notre « Mutuelle de prévention » et présentée au membre du conseil avant cette réunion. Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin présentera à son personnel ledit programme dans le cadre d'une rencontre prévue à cette fin. Tous les employés devront signer une lettre d'adhésion à ce programme.

13. ACHAT D'UN ORDINATEUR POUR LA RÉCEPTION (2,555.86\$);

21-02-2017

13. Achat d'un ordinateur pour la réception (2,555.86\$).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier, et résolu unanimement:

D'ACCEPTER la proposition de « GYVA » pour la fourniture d'un ordinateur pour le poste de la réception avec le transfert de données, batterie, logiciel, etc. pour un montant de 2,555.086 \$.

14. ACHAT DE DEUX PANCARTES DES FLEURONS (340.00\$/CHAQUE);

22-02-2017

14. Achat de deux pancartes des Fleurons (340.00\$/chaque).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Maxime Tancrède, et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de deux pancartes pour les « Fleurons » avec poteaux pour un montant de 680.00 \$ plus les taxes applicables.

15. RÉOLUTION POUR ÉGALITÉ ET ÉQUITÉ «HOMME-FEMME»;

23-02-2017

15. Résolution pour égalité et équité «homme-femme».

ATTENDU QU'en se dotant d'une politique d'égalité et équité entre les femmes et les hommes, la municipalité de Preissac s'engage à se donner les moyens de favoriser l'atteinte d'une égalité réelle entre les femmes et les hommes de sa collectivité;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac s'engage à élaborer, mettre en œuvre et évaluer un plan d'action pour l'égalité homme/femme;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis, et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Preissac s'engage à se doter d'une politique d'égalité entre les hommes et les femmes.

QUE la municipalité de Preissac s'engage à se mettre à la tâche dès le début de l'année 2017.

ÉTANT ENTENDU QUE le regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue accompagnera la municipalité dans cette démarche.

16. ACHAT D'ÉLINGUE (503.54\$);

24-02-2017

16. Achat d'élingue (503.54\$).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis, et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat d'une élingue pour un montant de 503.54 \$

17. AUTORISATION DE FORMATION POUR ÉLUS ET EMPLOYÉS;

25-02-2017

17. Autorisation de formation pour Élus et employés.

ATTENDU QUE des formations sont offertes pour les Employés et/ou les Élus et que le temps pour l'inscription est limité, ainsi que le nombre de participants;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier, et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à inscrire des Employés et/ou des Élus pour l'année 2017, à des formations que celui-ci considèrera pertinentes selon les besoins et les budgets prévus à cette fin.

18. AVIS DE MOTION POUR RÈGLEMENT FIXANT LES NORMES DE CONSTRUCTION DE CHEMINS POUR VERBALISATION (261-2017) AVEC DISPENSE DE LECTURE);

18. Avis de motion pour le règlement fixant les normes de construction de chemins pour verbalisation (261-2017) avec dispense de lecture.

Le maire, monsieur Stephan Lavoie dépose un avis de motion qu'un **règlement fixant les normes de construction de chemins pour verbalisation** avec dispense de lecture sera adopté le 14 mars 2017, à 19 h 00 à la salle du conseil sis au 6, rue des Rapides.

19. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT (261-2017);

26-02-2017

19. Adoption du projet de règlement (261-2017).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Aldée Langlois, et résolu unanimement :

D'ADOPTER le projet de règlement # 261-2017 intitulé : **Règlement fixant les normes de construction de chemins pour verbalisation.**

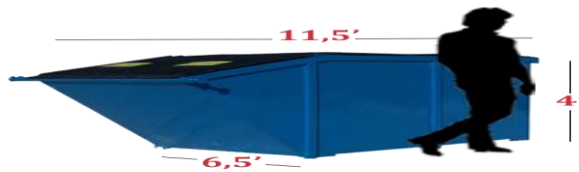
20. ACHAT DE SIX CONTENEURS (11 920.23\$);

27-02-2017

20. Achat de six conteneurs (11 920.23\$).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Daniel Dubuc, et résolu unanimement :

DE FAIRE l'achat de 6 conteneurs de 6 verges au montant de 11,920.23 \$, transport et livraison inclus.



21. ACHAT DE MANTEAUX ET VESTES POUR LE SERVICE INCENDIE (3 396.36\$);

28-02-2017

21. Achat de manteaux et vestes pour le service incendie (3 396.36\$).

IL EST PROPOSÉ par la conseillère, madame Nicole Poulin, et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de manteaux et vestes pour le service incendie de Preissac chez le fournisseur « Colormax » au montant de 3,396.36 \$.

22. ACHAT DE TOILES POUR LA BIBLIO SECTEUR TANCRÈDE (768.71\$);

29-02-2017

22. Achat de toiles pour la Biblio secteur Tancrede (768.71\$).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier, et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de toiles de fenêtres pour la Biblio Sud au montant de 768.71 \$

23. ENGAGEMENT DE MONSIEUR MARCO LACHANCE COMME EMPLOYÉ PERMANENT;

30-02-2017

23. Engagement de monsieur Marco Lachance comme employé permanent.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac en collaboration avec la municipalité de Landrienne doit fournir un homme pour la cueillette des ordures de façon hebdomadaire;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac est satisfaite du travail de monsieur Marco Lachance et que le poste de ce dernier était un poste temporaire;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis, et unanimement résolu :

DE CONFIRMER l'engagement de monsieur Marco Lachance comme un employé permanent à titre de journalier;

DE RECONNAITRE les derniers mois de travail comme probation et d'offrir la permanence à ce dernier à partir de maintenant;

DE PRÉCISER que, comme il s'agit d'une condition d'emploi, l'adhésion à l'assurance collective se fera à compter du 15 février 2017 donc, sans délai d'admissibilité.

24. BAUX (3) SUR GRAVIÈRES (856.80\$);

31-02-2017

24. Baux (3) sur gravières (856.80\$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'AUTORISER une dépense de 856.80 \$ pour le renouvellement de (3) trois baux des gravières/sablières dont deux sont situés au chemin des noisetiers (BNE 7937 et BNE 39552) et l'autre dans la municipalité de La Motte (BNE 31281).

25. ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR (9 755.00\$ + TAXES);

32-02-2017

25. Achat d'un photocopieur (9 755.00\$ + taxes).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Maxime Tancrede, et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de « Larouche bureautique » pour le remplacement du photocopieur pour un montant de 9,755.00 \$ plus les taxes et l'échange du photocopieur existant. Il est à noter que le montant du contrat d'entretien accordera une économie de 4,563.60 \$ plus les taxes sur 5 ans.

26. RÉOLUTION POUR LA COOPÉRATIVE INFORMATIQUE MUNICIPALE (CIM);

33-02-2017

26. Résolution pour la Coopérative informatique municipale (CIM).

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ont décidé de mettre en commun des ressources pour développer des produits et des services informatiques adaptés aux besoins de municipalités de moindre envergure et aux municipalités régionales de comté;

ATTENDU QUE la Coopérative d'informatique municipale (CIM) a été constituée afin d'offrir à ses membres utilisateurs municipaux des produits informatiques et technologiques, des services et le support connexe ainsi que des services-conseils quant à leurs besoins informatiques et leur développement informatique ou technologique, le tout sans but lucratif;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac a de tels besoins et désire à cette fin devenir membre de CIM, à souscrire à cette fin à vingt (20) parts du capital social de CIM, s'engager à en respecter les règlements et à souscrire au contrat à intervenir avec CIM;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis, et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Preissac souscrive à vingt (20) parts du capital social de CIM pour un montant total de deux cents dollars (200\$);

QUE la municipalité de Preissac adhère à la CIM à titre de membre régulier de celle-ci et qu'à ce titre elle s'engage à respecter les règlements de la CIM;

QUE Stephan Lavoie, maire soit autorisé à signer tout document requis à cette adhésion au nom de la municipalité de Preissac, y compris le contrat à intervenir avec la CIM;

QUE Stephan Lavoie, maire agisse à titre de représentant de la municipalité de Preissac dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférés à titre de membre de ladite coopérative.

27. ACHAT DE DEUX TABLES À LANGER POUR LE COMPLEXE RÉCRÉATIF JACQUES MASSÉ (720.00\$ + TAXES);

34-02-2017

27. Achat de deux tables à langer pour le complexe récréatif Jacques Massé (720.00\$ + taxes).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Maxime Tancrede, et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de deux tables à langer pour le CRJM au montant de 720.00 \$ plus les taxes applicables.

28. APPUI FINANCIER POUR L'ACCUEIL (500.00\$);

35-02-2017

28. Appui financier pour l'Accueil (500.00\$).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis, et résolu unanimement :

D'ACCORDER un appui financier de 500.00 \$ à la maison l'Accueil d'Amos.

29. ACHAT DE BALANÇOIRES;

36-02-2017

29. Achat de balançoires.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Aldée Langlois, et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de quatre balançoires en bois avec toit pour un montant de +ou- 4,000.00 \$.

30. VARIA;

30. Varia.

31. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;

31. Période de questions réservée à l'assistance.

Les sujets suivants sont discutés :

- Journal l'Alliance (subvention)
- Les comptes à payer
- Rencontre sur l'avenir de l'église
- Boîte aux livres
- Chemin des Riverains

Le maire, monsieur Stephen Lavoie a répondu aux questions des citoyens.

32. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

37-02-2017

32. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère, madame Nicole Poulin, et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 19 h 45.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. je, Stephan Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

STEPHAN LAVOIE
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL,
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 14 mars 2017 à compter de 19h00 à laquelle étaient présents, outre monsieur le Maire Stephan Lavoie, madame la conseillère et messieurs les conseillers suivants : Nicole Poulin, Jean-Jacques Dupuis, Maxime Tancrede, Daniel Dubuc, Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Était également présent à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 17 janvier 2017
5. Approbation des comptes à payer du mois, le total est de 171 867.95\$
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Résolution pour le projet « banque d'image »
9. Avis de motion pour le règlement 258-2016 (PAE)
10. Avis de motion pour le règlement 259-2016 (modifiant le zonage)
11. Adoption du règlement fixant les normes de construction de chemins pour verbalisation # 261-2016 Achat de 6 bancs de parc (6,760.53 \$)
12. Achat de six bancs de parc (6 760.53\$)
13. Résolution pour le projet de jardinage « communautaire-école » avec un budget (2,000.00 \$)
14. Soumission pour le contrat de nivelage « été 2017 »
15. Soumission pour l'achat d'abat poussière « été 2017 »
16. Proposition pour l'aménagement paysager « secteur Tancrede »
17. Soumission pour l'achat d'une déchiqueteuse (OK)
18. Demande d'aide financière de l'école Saint-Paul (1 350.00\$)
19. Entretien du cimetière pour l'été 2017
20. Demande de monsieur Gaston Miljours
21. Soumission pour suspension avant du camion de service (OK)
22. Proposition de service supplémentaire pour la demande de CA du camping (6 500.00\$)
23. Suivi du dossier de l'achat du chemin des Riverains
24. Varia
 - d) _____
 - e) _____
 - f) _____
25. Période de questions réservées à l'assistance
26. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (4).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, Stephan Lavoie ouvre la réunion. Elle débute à 19h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

38-03-2017

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 14 FÉVRIER 2017;

39-03-2017

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 14 février 2017.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Maxime Tancrède et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 14 février 2017 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

40-03-2016

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par tous les conseillers présents.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Nicole Poulin et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque **C1700131 à C1700199. La séquence des chèques en ligne L1700008 à L1700012.**

| | |
|---|----------------------------|
| Total des factures de mars 2017 | 125 998.62\$ |
| Total paiement direct mensuel | 18 364.90\$ |
| Total des salaires | 27 504.43\$ |
| <u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u> | <u>171 867.95\$</u> |

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 14 mars 2017.

Gérard Pétrin, directeur général
Secrétaire-trésorier

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

Le Maire fait un résumé des dossiers qui sont discutés à la MRC d'Abitibi.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Maire dresse un résumé des rencontres auxquelles il a participé avec le Directeur général.

8. RÉSOLUTION POUR LE PROJET «BANQUE D'IMAGE»;

41-03-2017

8. Résolution pour le projet «banque d'image».

ATTENDU QUE le réseau des agents de développement désire bâtir une banque d'image, laquelle facilitera le travail des agents de développement local;

ATTENDU QUE les municipalités participantes se réunissent pour déposer un projet commun au fonds local d'initiatives collectives (FLIC);

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Preissac autorise l'agente de développement de La Corne, Catherine Bélanger, à déposer en son nom le projet au fonds local d'initiatives collectives;
ÉTANT ENTENDU QUE la municipalité de Preissac investira entre 25.00 \$ et 75.00 \$ dans le projet selon le nombre de municipalités participantes.

ÉTANT ENTENDU QUE les diverses communications relatives au projet se feront entre Madame Bélanger et l'agente de développement locale de notre municipalité, France Daoust.

ÉTANT ENTENDU QUE les diverses ententes seront signées par le directeur général, Gérard Pétrin.

9. AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT 258-2016 (PAE);

9. Avis de motion pour le règlement 258-2016 (PAE).

Le maire, monsieur Stephan Lavoie dépose un avis de motion qu'un *règlement sur les aménagements d'ensemble portant le numéro 258-2016* avec dispense de lecture sera adopté le 11 avril 2017, à 19 h 00 à la salle du conseil sis au 6, rue des Rapides.

10. AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT 259-2016 (MODIFIANT LE ZONAGE);

10. Avis de motion pour le règlement 259-2016 (modifiant le zonage).

Le maire, monsieur Stephan Lavoie dépose un avis de motion qu'un *premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage portant le numéro 259-2016* avec dispense de lecture sera adopté le 11 avril 2017, à 19 h 00 à la salle du conseil sis au 6, rue des Rapides.

11. ADOPTION DU RÈGLEMENT FIXANT LES NORMES DE CONSTRUCTION DE CHEMINS POUR VERBALISATION #261-2016;

42-03-2017

11. Adoption du règlement fixant les normes de construction de chemins pour verbalisation #261-2016.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement suivant :

Règlement fixant les normes de construction de chemins pour verbalisation

RÈGLEMENT n° 261-2017

1. Objet du règlement

Le présent règlement s'applique à tout chemin public ou privé à être construit dans la municipalité et non desservi par l'aqueduc ou l'égout. Il ne s'applique pas à un chemin temporaire construit pour fins d'exploitations forestières, minières ou agricoles.

2. Procédure administrative

Tout chemin à être construit doit d'abord faire l'objet d'un protocole d'entente avec la municipalité; il doit contenir les éléments suivants :

- 2.1 Les titres de propriété du terrain faisant l'objet du projet,
- 2.2 Un plan indiquant les élévations, les pentes et la composition du sol du terrain naturel ainsi que la présence de tout cours d'eau (permanent ou intermittent), lac, marais, étang ou milieu humide dans un rayon de 300 mètres,
- 2.3 Le plan projet de lotissement des terrains à être desservis par le chemin et les usages projetés de ces terrains,
- 2.4 Un plan de construction conforme à l'article 3 du présent règlement, L'échéancier des travaux de construction comprenant :
 - 2.4.1 Le déboisement et l'enlèvement du couvert végétal,
 - 2.4.2 Les déblais et remblais et le profilage de ceux-ci,
 - 2.4.3 La fondation granulaire et la compaction,
 - 2.4.4 Le pavage, le cas échéant,
 - 2.4.5 La desserte en électricité,
 - 2.4.6 La date prévue de la cession à la municipalité

3. Conception des chemins

- 3.1 Principes généraux de conception.
Le tracé des chemins doit éviter les tourbières, les zones inondables, les marécages, les secteurs mal drainés ou tout autre obstacle de nature à compromettre la sécurité des constructions futures.
- 3.2 Le piquetage du chemin projeté doit être effectué avant le début des travaux.
- 3.3 La conception du chemin doit être conforme au chapitre 6 du règlement de lotissement N° 240-2014 ainsi qu'à l'annexe A (Structure de la chaussée) faisant partie intégrante du présent règlement.
- 3.4 Le tracé du chemin doit respecter les dimensions suivantes :
 - 3.4.1 Une largeur minimale de chaussée carrossable de 7 mètres doit être aménagée, avec accotements de 1 mètre de chaque côté,
 - 3.4.2 La pente maximale du chemin doit être de 10%, et de 5% dans les cercles de virage,
 - 3.4.3 Le rayon de courbure minimum d'une courbe est de 85 mètres.

4. Construction des chemins

- 4.1 Préparation du terrain

Le sol végétal, les racines et les roches de plus de 300 mm doivent être enlevées sur toute l'emprise avant l'ajout du gravier et disposés selon la réglementation et l'approbation du directeur-général ou son représentant.
- 4.2 Précautions environnementales
 - 4.2.1 Tous les travaux de construction du chemin doivent respecter la réglementation provinciale applicable et les autorisations éventuelles à obtenir sont de la responsabilité du demandeur.
 - 4.2.2 Toute la végétation qu'il n'est pas nécessaire de couper devra être conservée.
 - 4.2.3 Les travaux de construction ne doivent pas être cause de nuisance par la poussière, le bruit ou les débris ou toute autre nuisance générée par les activités.
- 4.3 Structure du chemin
 - 4.3.1 La structure du chemin doit être composée :
 - 4.3.1.1 D'un minimum de 300 mm de sable de classe "A" sous les fondations,
 - 4.3.1.2 D'un minimum de 250 mm de pierre concassée de diamètre 0-60 mm pour la fondation inférieure,
 - 4.3.1.3 D'un minimum de 150 mm de pierre concassée de diamètre 0-20 pour la fondation supérieure (ou de 75 mm s'il y a asphaltage).

4.3.1.4 Tant les fondations inférieures que supérieures doivent être compactées à 98% du "proctor" modifié.

4.3.2 Fossés de drainage

4.3.2.1 La section des fossés doit avoir une pente de 1,5 horizontal par 1 vertical (sauf en présence de roc où on pourra accepter du 1 :10), une profondeur minimale de 1 mètre, mesurée à partir du profil du centre du chemin et une largeur minimale au fond du fossé de .3m.

4.3.2.2 Les fossés doivent avoir une pente d'écoulement minimale de 0,5 % et un minimum de 300 mm de profondeur sous la ligne d'infrastructure. Lorsque les terrains adjacents sont plus bas que le fond du fossé, un talus doit être aménagé de façon à retenir l'eau du fossé. Les talus de fossé ne doivent pas excéder 1 mètre de hauteur.

4.3.2.3 Le drainage des eaux de surface dans l'emprise ou à l'extérieur de celle-ci doivent être aménagés de façon empêcher l'érosion ou l'entraînement des particules fines au moyen de barrières à silt ou de bassin de sédimentation, notamment à proximité d'un cours d'eau.

4.3.2.4 La municipalité pourra exiger de stabiliser les talus et les abords des fossés par ensemencement hydraulique ou autres méthodes reconnues.

4.3.2.5 Une distance minimale de 2 m doit être conservée entre le bord du fossé et la limite de l'emprise.

4.3.2.6 Tout drainage vers une propriété (en provenance du chemin) doit faire l'objet d'une servitude de drainage et d'entretien.

4.3.3 Les ponceaux

4.3.3.1 Les ponceaux des entrées privées doivent être aménagés selon les normes du règlement N° 205-2009 et ses amendements "concernant les ponceaux des entrées privées".

4.3.3.2 Les ponceaux traversant la chaussée doivent être d'une longueur minimale de 12 mètres et d'un diamètre minimal de .6 m.

5. Prise en charge de la municipalité

5.1 Un chemin pourra être municipalisé uniquement lorsque tous les travaux prévus au protocole d'entente (art. 2) seront complétés et que sa conformité aura été attestée par le responsable des travaux publics et le directeur général.

5.2 La cession du chemin, par contrat notarié, pourra se faire après que les documents suivants auront été acheminés à la municipalité :

5.2.1-Un plan "tel que construit,"

5.2.2-Une quittance des sous-traitants, s'il y a lieu,

5.2.3-Un plan de cadastre et les servitudes éventuelles.

Avis de motion : 14 février 2017

Adoption : 14 mars 2017

Publication : 21 mars 2017

12. ACHAT DE SIX BANCS DE PARC (6 760.53\$);

43-03-2017

12. Achat de six bancs de parc (6 760.53\$).

IL EST PROPOSÉ par la conseillère, madame Nicole Poulin et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de 6 bancs de parc au montant de 6,760.53 \$, livraison incluse.

13. RÉOLUTION POUR LE PROJET DU JARDINAGE « COMMUNAUTAIRE-ÉCOLE » AVEC UN BUDGET (2 000.00\$);

44-03-2017

13. Résolution pour le projet du jardinage «communautaire-école» avec un budget (2 000.00\$).

ATTENDU QU'une résidente de Preissac a présenté un projet de jardinage en collaboration avec l'école de St-Paul de Preissac;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement:

D'ACCORDER un budget de 2,000.00 \$ pour la fourniture de matériel de jardinage (bois, terre, plantes, plastique, etc.) pour le projet de jardinage présenté à l'école St-Paul.

14. SOUMISSION POUR LE CONTRAT DE NIVELAGE «ÉTÉ 2017»;

45-03-2017

14. Soumission pour le contrat de nivelage «été 2017».

ATTENDU QUE la municipalité a invité deux entreprises à soumissionner pour les travaux d'entretien des chemins municipaux pour l'été 2017 et que seulement une entreprise a déposé dans les délais exigés;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions c'est fait le 6 mars 2017 et le résultat est le suivant :

| Entrepreneurs | Prix total | Prix / heure | Prix / km passage supplémentaire |
|-------------------|--------------|--------------|----------------------------------|
| Béton Fortin Inc. | 65,100.42 \$ | 160.97 \$ | 57.49 \$ |

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission de « Béton Fortin Inc. » pour faire l'entretien estival des chemins municipaux tel que décrit dans l'appel d'offres au montant de 65,100.42 \$.

15. SOUMISSION POUR L'ACHAT D'ABAT POUSSIÈRE «ÉTÉ 2017»;

46-03-2017

15. Soumission pour l'achat d'abat poussière «été 2017».

ATTENDU QUE le directeur général, monsieur Gérard Pétrin a demandé des soumissions pour l'achat de calcium liquide 35% (environ 200,000 litres) avec épandage, le résultat est le suivant :

| Entrepreneurs | Prix pour 200,000 litres |
|--|--------------------------|
| Marcel Baril | 68,200.00 \$ plus taxes |
| Les calciums liquides de l'Abitibi-Témiscamingue | 70,000.00 \$ plus taxes |

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier et unanimement résolu :

D'ACCEPTER la soumission de l'entreprise « Marcel Baril » pour la fourniture et l'épandage de 200,000 litres de calcium liquides 35% pour un montant de 68,200.00 \$ plus les taxes applicables.

16. PROPOSITION POUR L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER «SECTEUR TANCRÈDE»;

47-03-2017

16. Proposition pour l'aménagement paysager «secteur Tancrède».

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de « Centre de jardin Monsieur Debeaunavet » au montant de 12,647.25 \$ pour un aménagement paysager près du parc Tancrède.

17. SOUMISSION POUR L'ACHAT D'UNE DÉCHIQUETEUSE;

48-03-2017

17. Soumission pour l'achat d'une déchiqueteuse.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Maxime Tancrède et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat d'une déchiqueteuse à bois pour un montant de 4,080.45 \$, le transport est inclus.

18. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ÉCOLE ST-PAUL (1 350.00\$);

49-03-2017

18. Demande d'aide financière de l'école St-Paul (1 350.00\$).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'AUTORISER une aide financière de 1,350.00 \$ à l'école St-Paul de Preissac pour la participation au projet de robotique qui se tiendra à Montréal le 2 et 3 avril prochain.

19. ENTRETIEN DU CIMETIÈRE POUR L'ÉTÉ 2017;

50-03-2017

19. Entretien du cimetière pour l'été 2017.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Daniel Dubuc et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Preissac fournisse le matériel nécessaire à l'entretien du cimetière et que le cout des étudiants soit défrayé par la mine Agnico-Eagle, comme par les années passées.

20. DEMANDE DE MONSIEUR GASTON MILJOURS;

51-03-2017

20. Demande de monsieur Gaston Miljours.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la demande de monsieur Gaston Miljours telle que présentée à la session de travail du conseil et d'accorder un montant de 500.00 \$.

21. SOUMISSION POUR SUSPENSION AVANT DU CAMION DE SERVICE;

52-03-2017

21. Soumission pour suspension avant du camion de service.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de l'Atelier de mécanique Harricana pour la réparation de la suspension avant du camion de service au montant de 528.87 \$.

22. PROPOSITION DE SERVICE SUPPLÉMENTAIRE POUR LA DEMANDE DE CA DU CAMPING (6 500.00\$);

53-03-2017

22. Proposition de service supplémentaire pour la demande de CA du camping (6 500.00\$).

IL EST PROPOSÉ par la conseillère, madame Nicole Poulin et résolu unanimement :

D'APPROUVER les coûts supplémentaires de 6,500.00 \$ plus les taxes de RE consultant pour la demande de CA pour le camping municipal.

23. SUIVI DU DOSSIER DE L'ACHAT DU CHEMIN DES RIVERAINS;

23. Suivi du dossier de l'achat du chemin des Riverains.

Le conseiller, monsieur Rémi Pelletier dresse un résumé de la rencontre tenu avec les représentants du conseil et ceux du chemin des riverains.

24. VARIA;

24. Varia.

25. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;

25. Période de questions réservée à l'assistance.

Les sujets suivants sont discutés :

- Réception du signal de cellulaire
- Banc de parc
- De l'entretien du cimetière
- Étudiants (es) de la mine
- Fleurs devant l'église

Le maire, monsieur Stephen Lavoie a répondu aux questions des citoyens.

26. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

54-03-2017

26. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère, madame Nicole Poulin et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 19 h 42.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. je, Stephan Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

STEPHAN LAVOIE
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL,